

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHER GRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels April 1975

COMMISSION ACTION TO COORDINATE EMPLOYMENT POLICIES

The Commission has sent to the Council a detailed account of the work it is doing and plans to do in the field of coordinating employment policies in the Member States.

In its Resolution of 21 January 1974 concerning the Social Action Programme, the Council laid down as one of the programme's priorities "the establishment of appropriate consultation between Member States on their employment policies and the promotion of better cooperation by national employment services".

The three annexes sent by the Commission to the Council cover:

- 1) a programme for the coordination of the employment policies of the Member States;
- 2) research into the employment market, and
- 3) measures to improve employment statistics and forecasts.

Coordination of employment policies

The work programme proposed by the Commission under this heading of "coordination" concerns tasks which the Commission and the Member States could tackle in 1975 and 1976 in four areas.

- a) Exchange of information on the problems, prospects and the priorities for each country as regards employment.
- b) Examination in common of the employment problems of certain categories of workers such as women, young workers and migrant workers. These studies could contribute to the coordination of immigration policies already proposed by the Commission in its programme for migrant workers and their families and to the stimulation of Community action to promote youth employment.
- c) Examination of the role of national and Community instruments of employment policy. It is proposed in a first stage to study possible improvements in the cooperation between national placement services as a support for the European system for the compensation of supply and demand of labour (SEDOC) as envisaged by the regulation on free circulation. Other first stage actions could deal with the impact of vocational training on employment and how employment legislation can contribute to the necessary redeployment of manpower resources. For example could a change in existing working hours and age of retirement help absorb full or partial unemployment through a better sharing out of the demand for manpower?

(d) Reflection on medium term prospects. The present employment difficulties raise certain major problems for the Community apart from the immediate effects. These problems especially concern the realisation of full employment in the new conditions of economic growth, the consequences for full employment of a slow-down in immigration and the possibility of making work methods more interesting and self-fulfilling. A first report on the medium term prospects will be available shortly and could be a point of departure for an assessment of the problems.

Working methods

In the Commission's view it is not necessary to set up new bodies to carry out the work outlined above. For the moment it proposes to continue the regular meetings of the Directors General of Employment of Member States who can discuss the work programme.

The work outlined here should be clearly separated from the decision-making processes falling within the sphere of the Council. What is involved in fact are exchanges of experiences and viewpoints needed to broaden national assessments as much as to inform the Commission. This can lead from time to time to Community proposals or decisions but the main contribution will often be in the form of cross fertilization and the breaking down of barriers surrounding a sector of national life where access to the experience of others is difficult to obtain but strongly desired.

The coordination of instruments dealing with the demand for manpower depends essentially on other Community and national bodies. The Commission is taking internal measures to take into account more systematically the employment dimension of other Community policies.

Research into the employment market

The Council and the Standing Committee on Employment have already stressed the importance they attach to a better knowledge of the Community's employment market. Despite progress made in the past 15 years by the Statistical Office of the European Communities and with the cooperation of national statistical institutes, the information available for Community discussions on employment is often fragmentary, out of date or irrelevant to the problem raised.

For this purpose the Commission proposes a programme of priority research projects on the labour market of the Community. It would consist mainly of comparative studies based on existing empirical analyses in the Member States. The aim of the research would be to draw up comparative surveys and to promote studies on less explored aspects of the labour market which might be of general interest. To help the Commission a research management committee should be set up composed of experienced persons from the Member States.

Employment Statistics and Forecasts

The development of employment forecasts was adopted by the Council in its Resolution of 21 January 1974 as a priority objective of the Social Action Programme.

Since 1975 the Commission has been holding consultations with experts on the subject of improving statistics and forecasts and certain Guidelines have been decided. However, recent developments have resulted in changes in emphasis in the Member States and altered Community priorities. In view of the growing seriousness of unemployment problems within the Community the emphasis has moved towards the identification of the areas of growth and decline in the demand for labour. The Commission has now drawn up a programme of work for the improvement of employment statistics and forecasts with the active cooperation of the Statistical Office of the EEC and national administrations.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION

INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG

INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION

NOTA D'INFORMAZIONE

TER DOCUMENTIE

Bruxelles, avril 1975

ACTION DE LA COMMISSION EN VUE DE COORDONNER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

La Commission a transmis au Conseil un compte-rendu détaillé de ses travaux et de ses projets dans le domaine de la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres.

Dans sa résolution du 21 janvier 1974 concernant un programme d'action sociale, le Conseil a retenu comme un des objectifs prioritaires du programme l'action visant à "instituer une concertation appropriée des politiques de l'emploi des Etats membres et promouvoir une meilleure coopération des services nationaux de l'emploi".

Les trois annexes transmises par la Commission au Conseil portent sur :

- 1) un programme pour la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres;
- 2) des recherches relatives au marché de l'emploi;
- 3) des mesures visant à améliorer les statistiques et les prévisions de l'emploi.

Coordination des politiques de l'emploi

Le programme de travail proposé par la Commission sous ce titre concerne des tâches que la Commission et les Etats membres pourraient aborder en 1975 et en 1976 dans quatre domaines.

- a) Echange d'informations sur les problèmes, les perspectives et les priorités de chaque pays en matière d'emploi.
- b) Examen en commun des problèmes de l'emploi propres à certaines catégories de travailleurs, telles que les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants. De telles études pourraient contribuer à la coordination des politiques d'immigration déjà proposée par la Commission dans son programme en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles et permettraient de stimuler l'action de la Communauté visant à promouvoir l'emploi des jeunes.
- c) Examen du rôle des instruments nationaux et communautaires de la politique de l'emploi. Il est proposé, dans un premier stade, d'étudier les améliorations qui peuvent être apportées à la coopération entre les services nationaux de placement afin d'appuyer le système européen de compensation des offres et des demandes d'emploi (SEDOC), comme le prévoit le règlement sur la libre circulation. D'autres actions mises en oeuvre dans un premier stade pourraient concerner les incidences de la formation professionnelle sur l'emploi et la façon dont la législation de l'emploi peut contribuer au redéploiement nécessaire des ressources en main-d'œuvre. Par exemple, un aménagement de la durée du travail et de l'âge de la retraite pourrait-il contribuer à absorber une partie du chômage complet ou partiel par une meilleure répartition de la demande de main-d'œuvre?

d) Réflexion sur les perspectives à moyen terme. Les difficultés actuelles de l'emploi posent à la Communauté, au-delà des effets conjoncturels, certains grands problèmes notamment quant à la réalisation du plein emploi dans les conditions nouvelles de croissance économique, aux conséquences sur le plein emploi du ralentissement de l'immigration et aux possibilités de rendre les méthodes de travail plus intéressantes et plus satisfaisantes pour les travailleurs. Un premier rapport sur les perspectives à moyen terme sera disponible sous peu. Il pourrait constituer le point de départ de réflexions sur les problèmes.

Méthodes de travail

La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux groupes pour mener à bien les travaux esquissés ci-dessus. Pour l'instant, elle propose de maintenir les réunions périodiques des directeurs généraux de l'emploi des Etats membres pour permettre à ceux-ci de discuter le programme de travail.

Les travaux proposés devraient être clairement séparés des procédures de décisions propres au Conseil. Il s'agit en effet d'échanges d'expériences et de points de vues, nécessaires aussi bien pour élargir les réflexions nationales que pour informer la Commission. Dans certains cas, ils peuvent aboutir à des propositions ou à des décisions communautaires; mais leur contribution essentielle se situera bien souvent au stade de la confrontation et ils auront contribué au décloisonnement d'un secteur de la vie nationale où l'ouverture sur les expériences des autres est difficile, mais aussi vivement souhaitée. La concertation sur les instruments relatifs à la demande de main-d'œuvre relève pour l'essentiel d'autres instances communautaires et nationales. La Commission prendra des dispositions internes pour prendre plus systématiquement en considération l'aspect emploi dans les autres politiques communautaires.

Recherches sur le marché de l'emploi
Le Conseil et le Comité permanent de l'emploi ont déjà souligné l'importance qu'ils attachent à l'amélioration des connaissances sur le marché de l'emploi de la Communauté. En dépit des progrès réalisés au cours des quinze dernières années par l'Office statistique des Communautés européennes, avec la collaboration des instituts nationaux de statistique, les informations disponibles pour les discussions communautaires sur l'emploi sont souvent fragmentaires, dépassées ou sans rapport avec le problème posé.

La Commission propose donc un programme de projets de recherches prioritaires sur le marché de l'emploi de la Communauté. Il consisterait essentiellement en travaux comparatifs fondés sur les analyses empiriques existant dans les pays membres. Ces travaux viseraient à établir des bilans comparatifs et à promouvoir les études sur des aspects moins explorés du marché de l'emploi, susceptibles d'intéresser un nombre important de pays membres. En vue d'aider la Commission, un groupe de gestion de la recherche sera créé; il sera composé de personnalités compétentes des Etats membres.

Statistiques et prévisions de l'emploi
Dans sa résolution du 21 janvier 1974, le Conseil a défini le développement des prévisions d'emploi comme un objectif prioritaire du programme d'action sociale.

Depuis 1973, la Commission a organisé des consultations avec des experts en vue d'améliorer les statistiques et les prévisions, et un certain nombre d'orientations ont été retenues. Toutefois, des développements récents ont eu pour effet de changer l'appréciation des objectifs dans les Etats membres et de modifier les priorités communautaires. Les problèmes du chômage étant devenus de plus en plus préoccupants dans la Communauté, l'accent est mis davantage sur l'identification des secteurs qui connaissent un accroissement ou un déclin de la demande de main-d'œuvre. La Commission vient d'établir un programme de travail en vue d'améliorer les statistiques et les prévisions de l'emploi avec la collaboration active de l'Office statistique de la CEE et des administrations nationales.